



La médiation et l'accès aux droits : préalables à l'employabilité des publics les plus en difficulté

Synthèse de la journée du 13 décembre 2007

Une journée de travail consacrée à l'accès aux droits et à la médiation comme préalables à l'employabilité des publics les plus en difficulté, s'est déroulée le jeudi 13 décembre 2007 à Paris dans les locaux de la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration (DPVI).

Cette journée, organisée par l'ARDEVA en partenariat avec la Mission régionale d'appui Droit et Ville du ministère de la Justice, a réuni près de 70 participants intervenant dans les différents champs de la médiation, de la prévention, de l'accès aux droits, de l'éducation spécialisée, mais aussi de l'éducation populaire, de l'animation, de la formation, du développement local¹.

Elle a eu lieu à un moment charnière dans la mise en œuvre des fonds européens en France, notamment dans le cadre du Fonds social européen. En effet, alors que la programmation 2000-2006 est terminée et que les dernières actions financées touchent à leur fin, la programmation 2007-2013 démarre progressivement. Tout l'enjeu de cette journée a donc été de montrer, à travers la présentation de projets concrets financés par la sous-mesure 10B du Fonds social européen à l'ARDEVA, mais aussi à partir d'expériences d'acteurs de la justice, de la médiation et de l'accès aux droits intervenant au sein de missions locales, d'associations d'éducation populaire et d'Espaces dynamique insertion, dans quelle mesure l'accès aux droits et la médiation peuvent être des préalables à l'insertion professionnelle des publics les plus fragilisés.

La matinée a ainsi vu la présentation de trois expériences de projets menées grâce au financement de la sous-mesure 10B du Fonds social européen pour favoriser l'insertion et l'employabilité de publics en difficultés en s'appuyant pour cela sur les outils de la médiation et de l'accès aux droits.

L'Agence Initiatives Cités, association de médiateurs à Champigny-sur-Marne dans le Val-de-Marne, a conçu et édité un «Guide des interdits du casier judiciaire» qui est un outil de prévention

¹ liste détaillée et coordonnées des participants en annexe

présentant aux jeunes et à leurs familles tous les blocages notamment professionnels (accès à certains métiers) provoqués par un casier judiciaire non vierge. Ce guide est diffusé dans le cadre d'une « Caravane du casier judiciaire » parcourant différents quartiers de Champigny-sur-Marne et du Val-de-Marne. Ce projet a été accompagné et soutenu tout au long de sa réalisation par de nombreux acteurs institutionnels de la justice et du droit (Mission régionale d'appui Droit et Ville, CDAD94, maison de la justice et du droit...) et par le réseau associatif FIA-ISM. L'importance du rôle de l'association dans ce projet (proximité avec les habitants) mais aussi la dynamique pédagogique engagée par cette rencontre entre des acteurs dont les pratiques et les discours sont souvent différents (association locale d'un côté, institutionnels de la justice et du droit de l'autre) ont été soulignés à plusieurs reprises dans les échanges.

Les développements de ce projet sont aujourd'hui importants et les actions de la Caravane seront amenées à s'étendre au-delà du seul département du Val-de-Marne durant l'année 2008. En effet, une quinzaine d'animations est prévue auprès des missions locales, des communes, des centres sociaux, un comité de pilotage a été mis en place avec le CDAD94 et l'association Justice et Ville, et les actions de l'association vont être cofinancées par la préfecture de région, la préfecture du Val-de-Marne et le CDAD94.

La Ligue des droits de l'homme a présenté un autre aspect de l'accès aux droits pour les personnes en difficulté à travers la mise en place d'une permanence téléphonique sur les questions liées au droit du travail des étrangers en France et à la formation d'accueillants. En effet, alors que l'accès aux droits, et notamment au droit du travail, est un élément fondamental des droits de l'homme et du citoyen, le nouveau système européen notamment entraîne une multiplication des textes bouleversant et durcissant l'accès à l'emploi légal pour les étrangers. Les questions qui reviennent le plus fréquemment auprès de la permanence téléphonique sont donc essentiellement liées à des régularisations, des discriminations à l'embauche ou des situations perçues comme telles et à des difficultés d'accès à l'emploi liées notamment à l'origine ou au territoire (ex/ nom, adresse). Même si l'information téléphonique joue un rôle important, ses limites ont été soulignées par la Ligue des droits de l'homme car elle n'est finalement qu'une première étape dans l'accompagnement des travailleurs étrangers vers la connaissance de leurs droits. Ainsi, la Ligue des droits de l'homme est demandeuse de nouveaux partenariats et collaborations avec des partenaires associatifs afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des individus dans leurs parcours.

Enfin, **l'AFPAD** (Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit) qui mène de nombreuses actions de médiation sur la ville de Pierrefitte-sur-Seine en Seine-Saint-Denis (93) a présenté un projet dont l'objectif était de former des Rmistes, orientés vers l'association par la Maison de l'emploi, aux pratiques de la médiation afin de favoriser leur remobilisation

professionnelle et leur employabilité. Afin de lutter notamment contre les violences symboliques faites aux personnes sans emploi à qui la société renvoie sans cesse «*On n'a pas besoin de vous !*», l'action s'est essentiellement orientée autour de la parole (aide à l'émergence de sa propre parole, prise en compte de la parole de l'autre), de l'estime de soi et d'une aide à la prise de conscience de ses droits. Les participants ont ainsi été formés à la médiation, afin qu'ils puissent apprendre à s'exprimer pour reprendre confiance en eux et mieux comprendre les autres. Son impact, notamment en termes de remobilisation et d'insertion socioprofessionnelle, a été très important. En effet, 90% des participants ont trouvé un travail ou une formation à l'issue du projet (un homme est notamment devenu directeur d'un foyer d'hébergement de 60 chambres, un autre est médiateur pour la ville de Stains), 1/3 du groupe est devenu médiateur bénévole à l'AFPAD ou auprès d'autres associations de la commune. La Maison de l'emploi a aujourd'hui pris le relais du financement du projet pour 2 ans.

L'après-midi a accueilli les interventions d'acteurs institutionnels ou associatifs travaillant depuis de nombreuses années autour des thématiques de l'accès aux droits et de la médiation en lien avec l'emploi et l'insertion.

Ainsi **l'APASO** développe depuis de nombreuses années des actions au sein de missions locales et d'Espaces dynamique insertion. Elle propose aux jeunes fréquentant ces structures des consultations psychologiques généralistes et y mène des actions d'information et de prévention, notamment sur les abus liés au monde du travail (ex/ avoir un contrat de travail, mentions obligatoires d'un bulletin de salaire...). Son objectif premier est de favoriser l'autonomie des jeunes afin de leur permettre de reprendre confiance en eux pour aller vers l'emploi.

Les CEMEA (centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) mènent sur Paris une action de remobilisation et de formation longue de jeunes en difficulté aux métiers de l'animation, en partenariat avec la PJJ. Ce projet s'articule autour de trois phases (l'accueil des jeunes, la socialisation, la professionnalisation) et s'appuie sur les notions de parcours et de groupe pour aider les jeunes à se reconstruire. Dans une logique de développement de la personne, l'accent est ainsi mis sur les potentialités, les compétences et le désir de progrès des jeunes ainsi que sur leur volonté d'être acteurs du changement de leurs propres vies.

La mission locale intercommunale de Sarcelles, qui accueille des jeunes vivant des situations souvent très complexes (problèmes de santé, de logement, de papiers ; difficultés familiales, sociales, professionnelles...) a fait le choix de ne pas isoler ces problématiques pour en hiérarchiser le traitement, mais de toutes les prendre en compte dans la même temporalité. Ainsi, elles sont

travaillées dans le même temps que les parcours d'insertion et non comme des préalables à ces parcours, et plusieurs portes d'entrée et d'accompagnement sont proposées aux jeunes lorsqu'ils font appel à la mission locale. Des juristes tout autant que des conseillers en insertion professionnelle sont donc à leur service, ce qui permet une approche globale de chacun et permet de proposer au plus grand nombre une information juridique de proximité.

Les différents types de projets présentés tout au long de la journée peuvent aujourd'hui être soutenus financièrement par le biais de l'appui aux micro-projets associatifs (mesure 4.2.3 de la programmation 2007-2013 du FSE), des lignes budgétaires gérées par les Directions départementales et régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ou des financements du pôle Europe contractualisation du ministère de la Justice.

Une présentation du type d'actions éligibles au regard des lignes financières de la programmation 2007-2013 du FSE a donc été faite par M. Jean-Louis Authié du pôle Europe contractualisation du ministère de la Justice. Il a par exemple fait référence aux pages 84 et 85 du Programme Opérationnel National FSE² qui concernent spécifiquement les opérations en direction des publics sous main de justice, fragilisés et/ou connus de la justice (préparation à la sortie pour les détenus en fin de peine, actions de formation, actions d'accompagnement vers l'emploi et d'aide à la réinsertion, actions de mise en réseau des acteurs de la justice et du droit...)

Conclusion :

La diversité des expériences présentées lors de cette journée a permis de mettre en valeur le rôle de l'accès au droit et de la médiation comme préalables essentiels à l'insertion professionnelle. Ces actions permettent en effet aux personnes de prendre conscience de leurs droits et obligations, et leur offrent l'espace rendant possibles la restauration et l'exercice pratique de ces droits. Les difficultés des individus par rapport à l'emploi ne sont pas traitées de manière isolée mais en parallèle d'autres problématiques considérées comme des freins à leurs parcours d'insertion socioprofessionnelle (langue, santé, famille). Par ailleurs, les structures sont dans une recherche constante de valorisation des personnes et de leurs potentialités et compétences. Elles utilisent pour cela les outils et techniques de la médiation, de l'accès aux droits ou de la formation afin d'aider chacun à se réapproprier sa propre parole et sa propre image dans un objectif de prise de confiance en soi pour mieux aborder l'emploi ou la formation. Elles cherchent également à favoriser la socialisation des individus en les intégrant à des dynamiques de groupe et de partage collectif des connaissances et des expériences.

² Disponible sur demande à la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DGEFP)

Ainsi, l'insertion professionnelle ne peut-être être envisagée sans une restauration préalable des personnes dans leurs droits les plus fondamentaux (logement, travail, séjour).

Ces données, bien connues de tous les praticiens, ont cependant encore du mal à être admises par de nombreux acteurs institutionnels de l'emploi et de l'insertion, notamment dans le cadre de l'instruction de dossiers européens. Par ailleurs, le manque criant de moyens alloués à la vie associative et le manque de reconnaissance institutionnelle des actions ont été soulignés à de nombreuses reprises lors de cette journée.